



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CECI/ICP/2008/1  
3 décembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE  
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Équipe de spécialistes des politiques  
d'innovation et de compétitivité

Deuxième réunion  
Genève, 14 et 15 février 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DEUXIÈME RÉUNION\***

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,  
et s'ouvrira le 14 février 2008 à 10 heures

**I. INTRODUCTION**

1. À sa première réunion, tenue à Genève les 8 et 9 mars 2007, l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de la concurrence a décidé de tenir sa deuxième réunion annuelle pendant la semaine du 11 au 15 février 2008 (ECE/CECI/ICP/2007/2).

---

\* Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations sont tenus de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <http://www.unece.org/ie/welcome/dc/regfe.pdf> et le faire parvenir au secrétariat, soit par courrier électronique ([ceci@unece.org](mailto:ceci@unece.org)), soit par télécopie (+41 22 917 01 78). Il leur faut, avant la session (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au portail de Pregny, 8-14 avenue de la Paix (un plan accompagne le formulaire d'inscription) pour se faire délivrer une plaquette d'identité. En cas de difficulté d'accès au Palais des Nations, se mettre en rapport avec le secrétariat à l'adresse [ceci@unece.org](mailto:ceci@unece.org) ou par téléphone au +41 22 917 15 55. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/ceci/addinf.html>.

2. Les objectifs de la deuxième réunion sont les suivants: examiner les résultats obtenus et les travaux accomplis depuis la première réunion, y compris dans d'autres domaines thématiques relevant du mandat du Comité de la coopération et de l'intégration économiques de la CEE qui présentent un intérêt pour l'Équipe; examiner les questions thématiques de fond inscrites au programme de travail de l'Équipe et en débattre dans un cadre structuré et passer en revue le plan d'activités pour 2008.
3. On trouvera dans la partie IV un calendrier provisoire de la réunion.

## **II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Débat de fond.
3. Examen des travaux accomplis depuis la première réunion.
4. Plan d'activités pour 2008.
5. Activités de renforcement des capacités.
6. Questions diverses.

## **III. ANNOTATIONS**

### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

4. L'Équipe adoptera l'ordre du jour de la réunion.

### **Point 2. Débat de fond**

5. Ce débat de fond consacré à la politique générale devrait se dérouler dans le cadre d'une table ronde à laquelle participeraient, outre les membres de l'Équipe, des responsables politiques, des spécialistes de l'innovation et des représentants d'organisations internationales et d'associations professionnelles, ainsi que des universitaires. Si l'on a choisi d'organiser les travaux au titre de ce point de cette façon c'est pour donner la possibilité à diverses parties prenantes de participer aux discussions sur un pied d'égalité.
6. Les discussions s'articuleront autour d'un certain nombre de domaines thématiques et d'exposés, entre lesquels les participants auront le temps de dialoguer. Les sujets traités refléteront l'orientation thématique qu'il a été prévu de donner au programme de travail pour 2008 arrêté à la première réunion de l'Équipe (ECE/CECI/ICP/2007/2) et tiendront compte des résultats des activités menées par l'Équipe en 2007.
7. Conformément à l'orientation stratégique des produits de l'Équipe visant à promouvoir l'exécution dans l'avenir d'activités de renforcement des capacités, le débat portera également sur la mise en œuvre des politiques d'innovation et de concurrence au quotidien et les problèmes pratiques qu'elle soulève.

8. Le programme détaillé sera établi au cours de consultations avec le Bureau de l'Équipe et communiqué une semaine avant l'ouverture de la réunion au plus tard.

**Point 3. Examen des travaux accomplis depuis la première réunion**

9. Au cours d'un exposé liminaire, le Bureau informera les membres de l'Équipe des résultats des travaux menés en 2007:

a) Examen comparatif «La création d'un environnement propice à une amélioration de la compétitivité et à la mise en place de systèmes d'innovation nationaux efficaces: Enseignements tirés de l'expérience des pays de la CEE»;

b) Recueil de bonnes pratiques de nature à favoriser l'innovation et sa diffusion.

10. Ensuite, le secrétariat donnera un aperçu de l'action menée dans d'autres domaines thématiques relevant du sous-programme consacré à la coopération et à l'intégration économiques afin de replacer dans les travaux de l'Équipe une perspective plus large et d'aider celle-ci à discerner les liens entre tous ces travaux et à repérer les possibilités d'activités intersectorielles.

11. Les membres de l'Équipe auront ensuite la possibilité de faire le bilan des activités passées, de débattre des moyens efficaces de diffuser leurs produits et de réfléchir à la manière d'exploiter les synergies avec les travaux menés dans d'autres domaines thématiques. Compte tenu de l'importance accrue accordée aux activités de renforcement des capacités dans le programme de travail du Comité, l'Équipe pourrait étudier comment utiliser et adapter les documents produits en 2007 pour contribuer à l'exécution de ce mandat.

**Point 4. Plan d'activités pour 2008**

12. Conformément au programme de travail du Comité pour 2007-2008 dans le domaine thématique «Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir» et conformément au mandat que le Comité a confié à l'Équipe, celle-ci devrait contribuer, en 2008, aux principales activités et produits suivants:

a) Examen comparatif des politiques nationales visant à favoriser le développement et l'innovation technologiques; et

b) Synthèse des moyens d'action envisageables pour créer un environnement propice au développement de l'innovation.

13. À sa première réunion, tenue en mars 2007, l'Équipe, se fondant sur les résultats de l'enquête menée auprès d'experts par le secrétariat (ECE/CECI/ICP/2007/3), a proposé une orientation thématique pour les produits qu'elle était chargée de fournir:

a) Mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'absorption des entreprises: quelques questions particulières;

b) Bonne pratique en matière de mise en place de structures d'aide à la création et au développement d'entreprises qui favorisent l'innovation (parcs scientifiques et technologiques, centres d'excellence, pépinières technologiques, centres d'innovation, etc.); le rôle de la politique publique; et

c) Création d'un environnement propice à l'innovation (point lié aux précédents).

14. L'Équipe débattrà des détails de la mise en œuvre des activités envisagées pour 2008, notamment de l'orientation concrète des travaux à entreprendre et des délais pour leur exécution.

15. Elle est invitée à tenir compte, dans ses délibérations, de l'importance accrue accordée aux activités de renforcement des capacités dans les travaux futurs du Comité. Une question connexe qui mérite une attention particulière est celle de la conversion possible des documents de politique générale élaborés par l'Équipe, en matériels et modules de formation et autres données techniques susceptibles de servir au renforcement des capacités.

#### **Point 5. Activités de renforcement des capacités \***

16. Le programme de travail du Comité privilégiera de plus en plus les programmes de coopération technique déterminés par la demande et les activités de renforcement des capacités dans les pays en transition demandeurs, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

17. Les participants sont invités à faire savoir à la réunion si les États membres de la CEE et d'autres parties prenantes ne souhaiteraient pas offrir divers types d'appui extrabudgétaire (tels que financements ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires, programmes de jumelage ou initiatives de mise en réseau) aux fins des activités relevant de ce domaine thématique. Il est également demandé aux membres de l'Équipe, en particulier à ceux qui sont originaires de pays en transition, d'exposer leurs vues sur des cadres spécifiques de référence pour l'orientation des activités de renforcement des capacités.

#### **Point 6. Questions diverses**

18. Au titre de ce point, l'Équipe étudiera notamment des procédures pour l'adoption du rapport sur les travaux de sa réunion. Le secrétariat propose que le rapport ne soit pas établi plus de dix jours après la fin de la réunion et qu'il soit examiné et adopté par le Bureau (Président et Vice-Présidents) au nom de l'Équipe. Celle-ci décidera aussi des dates de sa troisième réunion annuelle.

---

\* Le secrétariat consultera les participants sur cette question également en marge de la réunion.

#### IV. CALENDRIER PROVISOIRE

Date et heures	Points de l'ordre du jour
<i>Jeudi 14 février 2008</i>	
10 h 00-13 h 00	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Débat de fond
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 2. Débat de fond ( <i>suite</i> )
<i>Vendredi 15 février 2008</i>	
10 h 00-13 h 00	Point 3. Examen des travaux accomplis depuis la première session Point 4. Plan d'activités pour 2008
13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 4. Plan d'activités pour 2008 ( <i>suite</i> ) Point 5. Activités de renforcement des capacités Point 6. Questions diverses

-----